

MAIRIE DE VEROSVRES

**COMPTE-RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 JUIN 2017**

Présents: Eric MARTIN, Jean-Pierre ARQUEY, Denise TABOULOT, Robert BONIN, Nathalie DARGAUD, Valérie PINON, Sylvie CHARVET, Alain MAZILLE, Marc EMORINE.

Excusés: Danièle DUFOUR, Lionel CABATON,

Secrétaire de Séance : Sylvie CHARVET

Le conseil municipal, réuni sous la présidence d'Éric MARTIN, Maire, approuve le compte-rendu de la séance du 05 mai 2017 à l'unanimité.

Aménagement du Bourg

Un pré-projet a été déposé par le cabinet ADAGE. Le Conseil Municipal étudie le plan, diverses remarques et modifications sont proposées (stationnement handicapés absent vers commerce, orientation stationnements à modifier vers la mairie, aménagement des places de camping-cars, prévoir l'accès aux grands camping-cars et camions, etc...).

Discussions au sujet de bornes payantes pour l'accès à l'eau et l'électricité.

Un chiffrage des travaux va être demandé.

Travaux en cours

* Le nouveau tracteur a été livré, ainsi que la lame de déneigement. Le fournisseur doit le faire passer aux mines.

* La clôture devant le garage doit être installée avant l'été.

* Les volets des logements de l'école vont être changés.

* L'escalier au garage communal a été livré.

* La création d'une aire de lavage est en cours.

* L'entreprise PLAIRE a été relancée pour les travaux de réparation du moteur d'une cloche et le remplacement du tableau de commandes.

Des travaux supplémentaires doivent être effectués (tableau de commande des cloches a changer) :

- Délibération n° 2017_38

Dispositif de volée grosse cloche et Tableau de commande des cloches à l'Eglise

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis de la société PLAIRE de St Symphorien de Marmagne pour la mise en place d'un dispositif de volée sur la grosse cloche de l'Eglise pour un montant de 816.64 € HT ; ainsi que le devis complémentaire concernant le tableau de commande des cloches pour un montant de 766.97 € HT.

* Travaux à la salle communale : à prévoir peinture des portes et peinture des canalisations des toilettes. Les pavés ont été refaits, les peintures des portails sont en cours.

* Pont des Champs : La police de l'eau a donné son accord. L'entreprise Jayet peut débiter les travaux. Un arrêté de réglementation de la circulation va être pris.

* Pont de Chevannes : Des devis des travaux vont être demandés à différentes entreprises. La police de l'eau a été contactée, un dossier est ouvert.

- Délibération n° 2017_32

Pare-ballons Stade Multisports

Le Maire informe l'assemblée de la demande des jeunes pour l'installation d'un filet derrière le stade multisports afin de stopper les ballons.

Plusieurs devis sont présentés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'installer un filet pare-ballons derrière le stade multisports et accepte le devis de la société SAS BALLANDRAS de St Edmond 71740 concernant la fourniture et la pose d'un filet pare-ballon et d'une clôture en panneaux rigides rigide pour un montant de 5 500 € HT.

Voirie

* Les travaux 2015 défectueux ont été repris suite aux affaissements.

* Après les importants travaux d'eau et d'assainissement en 2015 au bourg, des petits affaissements de voirie sont constatés. Le point sera fait avec l'entreprise qui a fait les travaux.

* Chemin de desserte à Montot trop étroit pour desservir les prés par les agriculteurs. Travaux d'élargissement à étudier.

* Panneaux de signalisation supplémentaires à installer, notamment pour indiquer le hameau des Ducs. A étudier également des panneaux supplémentaires pour mieux signaler le commerce au bourg.

Parking de la salle communale

L'agrandissement du parking est toujours en discussion. La famille Verdefroy n'a toujours pas donné de réponse pour un éventuel achat de terrain.

Proposition de créer un parking en face de la salle, mais pas adapté car route à traverser.

Affaires scolaires

Les syndicats ont informé les enseignants que la fermeture d'une classe à la rentrée prochaine serait validée.

Le RPI fonctionnerait donc avec 3 classes : 1 maternelle à Beaubery et 2 primaires à Vérosvres. Le problème du manque de place dans le bus est soulevé.

- Délibération n° 2017_33

Rythmes Scolaires - Semaine de 4 jours

Le Conseil Municipal prend connaissance du résultat de la consultation des familles du RPI Vérosvres-Beaubery sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2017/2018 : 29 familles sont favorables à la semaine de 4 jours, 4 familles non favorables et 4 familles sans opinion.

Constatant qu'une large majorité des familles est favorable au retour à la semaine de 4 jours, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable au retour à la semaine de 4 jours sur le RPI Vérosvres-Beaubery dès la rentrée scolaire 2017/2018.

Semaine de 4 jours : Les animations du SIVU lors des temps de garderie sont à rediscuter.

- Délibération n° 2017_34

Demande d'Inscription d'un Enfant à l'Ecole de Dompierre-les-Ormes

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de Mr Anthony RUET et Mme Emeline DUFOUR demeurant aux Ducs à Vérosvres, de pouvoir inscrire leur enfant à l'école de Dompierre-les-Ormes pour la rentrée scolaire 2017-2018.

Considérant :

- Qu'il s'agit d'une entrée en maternelle,
- Qu'aucun des parents ne travaille sur la commune de Dompierre-les-Ormes,
- Que Mr RUET et Mme DUFOUR n'ont pas d'autres enfants scolarisés à Dompierre-les-Ormes,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité refuse cette dérogation, quelles qu'en soient les conditions.

INTERCOMMUNALITE:

SIRTOM

Les travaux de la déchetterie de Trambly sont terminés. L'inauguration a lieu le 1^{er} juillet 2017. Le tonnage des ordures ménagères collectées est en baisse, les habitants trient mieux leurs déchets, ce qui est intéressant en termes de coûts financiers.

Affaires sociales

Denise Taboulot fait le compte-rendu de la réunion sur la mobilité rurale : le transport à la demande est réétudié. Le taxi à la demande est en projet, il serait réservé pour les rendez-vous médicaux, paramédicaux, pour l'administration, et resterait intra-communautaire.

Une demande pour un arrêt supplémentaire du Bucéphale à Chandon et à Clermain est en cours d'étude.

Environnement

La réunion d'objectif d'entretien Zéro Phyto regroupant les Maires, adjoints, conseillers municipaux et agents techniques concernés a lieu le 29 juin 2017 à 9h00. Des journées de formation sont également prévues.

Projet d'étendre la voie verte sur la Communauté de Communes en direction de Tramayes.

Tourisme

- Délibération n° 2017_35

Inscription de Chemins au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée de Saône-et-Loire (PDIPR 71)

Vu la liste et les tracés des chemins inscriptibles au PDIPR de Saône-et-Loire proposés par le Département de Saône-et-Loire pour le territoire communal,
Vu le règlement d'intervention du Département de Saône-et-Loire pour l'aide à l'application du PDIPR sur le territoire départemental, le Conseil Municipal accepte le PDIPR dans son ensemble.

Il s'engage à :

- ✓ Assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au plan conformément aux articles 56 et 57 de la Loi n°83-663 du 22 juillet 1983 ;
- ✓ Conserver leur caractère public et ouvert aux chemins concernés ;
- ✓ Autoriser la circulation pédestre, équestre et cycliste sur ces chemins, en la réglementant si besoin est ;
- ✓
- ✓ Effectuer les travaux permettant l'utilisation pédestre, équestre et cycliste des chemins ;
- ✓ Assurer ou autoriser le balisage et la signalisation des itinéraires, conformément à la charte de balisage élaborée par le Département de Saône-et-Loire ;
- ✓ Inscrire les itinéraires concernés dans les documents d'urbanisme inhérents à la commune ;
- ✓ Assurer, conformément aux dispositions mises en place par le Département de Saône-et-Loire, l'entretien des itinéraires du plan ;
- ✓ Informer les utilisateurs coutumiers des chemins de la commune (agriculteurs, chasseurs, etc...) de l'application de ce plan sur le territoire communal.

La liste des chemins concernés ainsi que leur tracé sur fond cartographique sont joints à la présente délibération et transmis au Département de Saône-et-Loire.

- Délibération n° 2017_36

Ligne de Trésorerie

Le Maire donne connaissance des conditions de différentes banques pour la contraction d'une ligne de trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de renouveler la ligne de trésorerie auprès de la Caisse Régionale de CREDIT AGRICOLE Mutuel Centre-Est dans les conditions suivantes:

Objet :	Financement des besoins de trésorerie liés au budget de fonctionnement
Montant de la ligne:	120 000 €
Durée:	12 mois
Taux d'intérêt:	Moyenne mensuelle de l'E3M +1.00 %
Commission de réservation :	200 €
Type d'amortissement :	Capital IN FINE
Périodicité des intérêts :	Intérêts payables à terme échu chaque trimestre civil

Logement Communal

De nouveaux locataires vont s'installer dans le logement libre au-dessus de l'école au 1^{er} juillet.

- Délibération n° 2017_37

Tarif Location Logement Appartement n° 4 - Ecole

Le Conseil Municipal fixe le montant du loyer mensuel de l'appartement n° 4 au-dessus de l'école à trois cent soixante-quinze euros (375 €) plus vingt euros (20 €) de charges mensuelles d'entretien des parties communes.

Le dépôt de garantie s'élève à trois cent soixante-quinze euros (375 €), soit un mois de loyer.

Le loyer sera révisé au 1^{er} janvier de chaque année selon l'indice de référence des loyers.

Personnel Communal

Luc THOR effectue 28 heures hebdomadaires depuis le 1^{er} juin 2017.

Changement de grade pour Pascal GRIFFON qui devient Agent de maîtrise par promotion interne suite à la Commission Administrative Paritaire du centre de gestion du 23 mai 2017.

AFFAIRES DIVERSES

* Les habitants des Moreaux se plaignent du réseau internet déficient. Une demande de renforcement et de changement des lignes électriques et téléphoniques a été faite. Les lettres vont être envoyées aux fournisseurs concernés.

* Jurés d'Assises : Mr Alain BIDAUT a été tiré au sort pour l'année 2018.

* La prochaine réunion de conseil municipal aura lieu le 1^{er} septembre 2017.

La séance est levée à 22h45.

VU par Nous, Maire de la commune de VEROSVRES, pour être affiché le 23 juin 2017 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Eric MARTIN

Les Conseillers Municipaux,